

INFORMATIONS

Convocation à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Sévaz sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le

vendredi 3 décembre 2021 à 19h30 à la salle communale.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de l'Assemblée communale extraordinaire du 1^{er} juin 2021 (le PV ne sera pas lu étant annexé à la convocation)
- 2) Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2022 uniquement, de 70 % à 45 %
- 3) Budgets 2022
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements
 - I. Participation à la construction du CO de Cugy - Financement
 - II. Remplacement du système de chauffage des deux immeubles communaux
 - III. Réfection du chemin pédestre « Les Essertons »
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Approbation des budgets 2022
- 4) Planification financière 2022 – 2026
- 5) Modification de l'art. 27 « Emprunts » des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye : approbation
- 6) Informations du Conseil communal
- 7) Divers

Les documents relatifs aux points 1, 3 et 5 peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site Internet www.sevaz.ch dix jours avant l'Assemblée.

En raison du COVID-19, le port du masque sera exigé durant toute l'Assemblée. Des masques seront mis à disposition. Une liste nominative de tous les participants avec coordonnées et numéros de téléphone sera établie et conservée durant 15 jours par l'Administration communale.

Le Conseil communal

Factures communales – prestation e-bill

Le service e-bill est disponible pour toutes les factures émises par la Commune. Avec e-bill vous recevez, contrôlez et payez vos factures directement via e-banking ou e-finance. C'est un moyen sûr et confortable qui vous permet de gagner du temps et d'économiser du papier. Plusieurs avantages caractérisent ce service : plus besoin de saisir le numéro de référence, format PDF plutôt que sur papier, refuser la facture au besoin en un clic, transmission sécurisée. Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre e-banking ou e-finance. Plus d'informations sur www.e-bill.ch

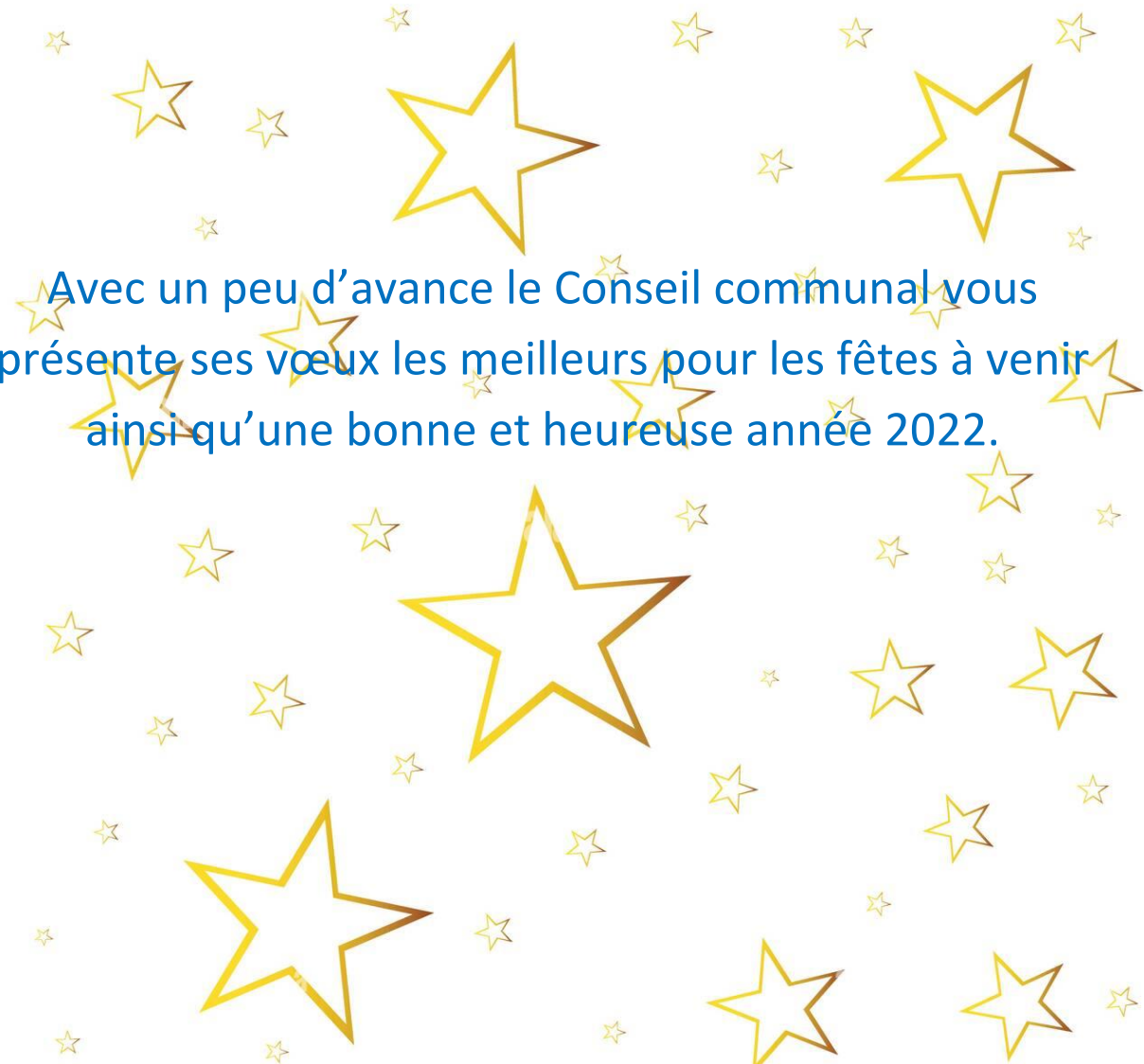
Taille des haies : rappel

Le Conseil communal rappelle aux propriétaires de biens-fonds que les haies doivent être taillées chaque année. Les plantations bordant les routes, tant cantonales que communales et les trottoirs, sont à tailler régulièrement de sorte à ne pas déborder sur la voie publique et garantir la visibilité des usagers. Les parcelles et leurs bords doivent être entretenus.

Heures d'ouvertures du bureau communal

Tous les mercredis de 14 h à 18 h

Sur rendez-vous : 026 663 29 45 ou par courriel à info@sevaz.ch.



Avec un peu d'avance le Conseil communal vous présente ses vœux les meilleurs pour les fêtes à venir ainsi qu'une bonne et heureuse année 2022.